



APARTHEID EN PALESTINE : une réalité incontournable

Pierre Thomé

Le 4 mai 2023, une cinquantaine de députés, principalement du groupe communiste (GDR) de l'Assemblée nationale ont soumis au vote une [résolution](#) portant sur "la condamnation de l'institutionnalisation par l'État d'Israël d'un régime d'apartheid", proposition qui a occasionné bien des controverses...

Sommaire

Des rapports incompris et rejetés	1
Un ministre fondamentaliste	2
Assemblée nationale 4 mai au matin	4
Crime d'apartheid	4
Un vote en contradiction avec la réalité en Palestine	6
"Bien nommer les choses"	7
Documentation complémentaire	8

« *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* » citation apocryphe de Albert **Camus**

Parler d'apartheid pour qualifier l'occupation par Israël d'une grande partie de la Palestine serait, pour certains, une grave erreur politique conduisant à de l'antisémitisme ciblant dangereusement non seulement Israël, mais également toute population de religion juive. L'Europe et tout particulièrement la France refusent catégoriquement de reconnaître cette qualification. Et une large majorité de députés et une Secrétaire d'État chargée de l'Europe, Madame Boone, l'ont jugée : *"inappropriée, fausse, forme latente d'antisémitisme"* et au pire *"honteuse, indécente, calomnieuse"* [[Assemblée nationale compte rendu séance du 4 mai](#)].

Manifestement l'utilisation du concept d'apartheid pour décrire la réalité de l'occupation d'une grande partie de la Cisjordanie par Israël fait peur, s'agit-il pour autant d'un abus de langage, d'un "mal nommer" ?

Des rapports incompris et rejetés

En fait, depuis 1948, année de la reconnaissance officielle de l'État d'Israël, les gouvernements occidentaux - principalement les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France - ont admis, et continuent à admettre l'extension du territoire israélien bien au-delà de ses limites définies par l'ONU en 1948. Le processus de colonisation et de peuplement du territoire palestinien qui en résulte, non seulement n'a pu être enrayeré par les Nations Unies et les Pays Arabes malgré de nombreuses résolutions et plusieurs conflits armés, mais a conduit à installer une situation manifeste de ségrégation.

« *L'apartheid est sous vos yeux où que vous alliez* » déclare Francesca **Albanese**, Rapporteuse spéciale des Nations Unies [[AURDIP](#) | 10 février 2023] et dont un [rapport récent](#) “*sur la situation des droits de l’homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967*” (21 septembre 2022), a été très mal reçu par le gouvernement israélien. Elle y fait notamment référence au régime d’apartheid : « *les Palestiniens ont commencé à subir un colonialisme de peuplement intense à un moment de l’histoire où le reste du monde progressait lentement vers la décolonisation [...] tandis que dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, l’expansionnisme d’Israël se transformait en un régime d’apartheid [...] il importe avant tout de reconnaître que le territoire palestinien occupé est actuellement soumis à un régime intentionnellement acquisitif, ségrégationniste et répressif [...] Pour permettre au peuple palestinien de réaliser son droit inaliénable à l’autodétermination, il est absolument nécessaire de mettre fin, une bonne fois pour toutes, à l’occupation coloniale israélienne et aux pratiques d’apartheid.* » Ce rapport est loin d’être le seul à dénoncer cette réalité, citons :

- “*Bilan annuel de HRW sur les droits humains dans le monde*”, [Human Rights Watch](#) | 2023
- “*L’apartheid outil du colonialisme d’Israël*”, [Al-Haq](#) (association palestinienne) | 2022
- “*L’apartheid israélien envers le peuple palestinien, un système cruel de domination et un crime contre l’humanité*”, [Amnesty international](#) | février 2022
- “*Apartheid en Cisjordanie occupée : analyse juridique des actions d’Israël*”, [IHRC Harvard Law School](#) | février 2022
- “*Un seuil franchi. Les autorités israéliennes et les crimes d’apartheid et de persécution*”, [Human Rights Watch](#) | avril 2021
- “*Situation des droits de l’homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967*”, Michael **Lynk**, [Nations-Unies](#)— Conseil des droits de l’homme | avril 2022
- “*Colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé*”, [Nations-Unies](#)— Conseil des droits de l’homme | avril 2022
- “*Ce n’est pas une démocratie. C’est l’apartheid*”, [B’TSELEM](#) | décembre 2022

Ces rapports, et tout particulièrement celui d’Amnesty international, ont soulevé de vives réactions en France et bien entendu de la part du gouvernement israélien : « *En publiant ce faux rapport, Amnesty international donne dans le deux poids deux mesures et la diabolisation afin d’ôter à Israël toute légitimité. Ce sont exactement les ingrédients dont est fait l’antisémitisme de nos jours [...] Ce rapport renforce et recycle des mensonges, des affirmations incohérentes et infondées qui proviennent d’organisations haineuses anti-israéliennes bien connues* » [[Courrier International](#) et [Haaretz](#) | 1^{er} février 2022]



Un ministre fondamentaliste

Il n’y a pourtant ni diabolisation, ni haine dans ces rapports, mais simplement le constat d’une réalité conflictuelle grandement asymétrique dans laquelle Israël ne sait pas rester à sa place en vertu d’une vision territoriale mythique : du Jourdain à la Méditerranée et du Nil à l’Euphrate, éliminant ainsi, de fait, toute possibilité politique réelle d’un État palestinien. Cette vision est actuellement renforcée par la présence dans le gouvernement de ministres suprémacistes, le plus extrémiste étant sans doute [Bezalel Smotrich](#), actuel ministre des finances et gouverneur des territoires occupés palestiniens, dont les propos méprisables tenus à Paris le 19 mars 2023 relèvent de l’absurde : « *je suis Palestinien. Mon grand-père, qui est né après la treizième génération à Jérusalem, lui, il était*

Palestinien Le peuple palestinien est une invention de moins de cent ans. Est-ce qu'ils ont une histoire, une culture ? Non, ils n'en ont pas. Il n'y a pas de Palestiniens, il y a juste des Arabes [...] Ils inventent un peuple fictif et prétendent à des droits fictifs sur la terre d'Israël. C'est la vérité historique, c'est la vérité biblique et cette vérité, les Arabes en Israël doivent l'entendre et elle doit être entendue ici au palais de l'Élysée, et à la Maison Blanche à Washington » [[France Inter](#) et [Libération](#) | 21 mars 2023].

Ce jeune ministre projette un État théocratique avec annexion de l'ensemble du mythique territoire de la "Terre sainte", et dans lequel la loi religieuse de la Torah serait appliquée dans son intégralité. Dans un tel État, les Palestiniens « *qui veulent partir je les aiderai. Quand ils n'ont plus d'espoir et pas de vision, ils partiront. Comme ils l'ont fait en 1948. Ceux qui ne partent pas accepteront soit la domination de l'État juif, auquel cas ils pourront rester (sans beaucoup de droits), et quant à ceux qui ne le feront pas, nous les combattons et les vaincrons.* » [[Haaretz](#) | 3 décembre 2016]

Bezalel **Smotrich** est également coutumier de propos ségrégationnistes et violents ; ainsi, alors que divers hôpitaux à travers le pays d'Israël auraient séparé les femmes juives et arabes dans les maternités, il a déclaré : « *Il est naturel que ma femme ne veuille pas s'allonger à côté de quelqu'un qui vient de donner naissance à un bébé qui pourrait vouloir assassiner son bébé dans 20 ans.* » [[The Jerusalem Post](#), 5 avril 2016]. Autre exemple : [Ahed Tamimi](#) [cf. "Entretien avec Ahed Tamimi, une icône de la résistance palestinienne", [The Markaz Review](#) | 15 oct. 2022] jeune militante Palestinienne, a été condamnée à huit mois de prison pour avoir giflé un soldat Israélien en décembre 2017 lors d'une manifestation dans son village de Nabi Saleh. B. **Smotrich**, à l'époque député et leader du [Parti sioniste religieux](#), avait fait savoir qu'il était très triste qu'elle ait été simplement arrêtée et emprisonnée, alors que, « *en ce qui me concerne, elle méritait une balle, au moins dans la rotule. Ainsi elle aurait été assignée à résidence pour le reste de sa vie* » [[The Times of Israël](#) | 23 avril 2018].

La présence de ce dangereux personnage dans le gouvernement israélien est inquiétante, car en dehors d'une opportunité politique pour Benyamin Netanyahou, elle ouvre grande la porte vers des mesures de plus en plus répressives et exclusives à l'égard des Palestiniens et vers un développement des annexions territoriales en Cisjordanie et au-delà, auxquelles s'ajoutent des interventions militaires hors des frontières d'Israël (Syrie, Liban).



Cette situation devrait vivement interroger le monde politique, alors qu'en France elle conduit plutôt à rendre une grande majorité d'hommes et de femmes politiques incapables de faire face à une nouvelle conjoncture géopolitique, pour quelles raisons ? La crainte de se fâcher avec ce « *cher Bibi* » [E. **Macron**, [OrientXXI](#) | 2 octobre 2019], Israël étant le gendarme attitré du Proche et Moyen-Orient ? Lobbying important de la part d'organisations juives, principalement le "[Conseil représentatif des institutions juives de France](#)" ? Le CRIF exerce une énorme pression pour que l'antisionisme soit considéré comme de l'antisémitisme : « *Dire que l'antisionisme est une nouvelle forme de l'antisémitisme, c'est la reconnaissance d'une réalité qu'au CRIF, nous martelons depuis longtemps, notamment à travers notre combat contre le mouvement BDS* » [Francis **Khalifat**, président du CRIF | [OrientXXI op.cit.](#)], propos que E. **Macron**, jeune président de la République, avait anticipé lors d'une commémoration de la rafle du Vel d'Hiv le 16 juillet 2017 en déclarant : « *Nous ne céderons rien à l'antisionisme, car il est la forme réinventée de l'antisémitisme* » [[OrientXXI op.cit.](#)].

Assemblée nationale 4 mai au matin

Ainsi, une opinion, l'antisionisme, est assimilée à un délit, celui de l'antisémitisme ; ce qui peut permettre de pénaliser toute critique de la politique d'Israël et toute action contre, celle par exemple de Boycott Désinvestissement Sanction ([BDS](#)). Cet amalgame a été l'un des fils conducteurs à l'Assemblée nationale : lors du débat l'antisémitisme et l'antisionisme ont été évoqués 32 fois par les 19 orateurs, dont : Meyer **Habib** (groupe L-R et "porte-parole" du gouvernement israélien !) : « *Le combat de ma jeunesse, c'était la lutte contre l'extrême droite antisémite. Aujourd'hui, l'antisémitisme est principalement à gauche. Quel retournement de l'histoire [...] Je ne suis pas seulement inquiet pour les Juifs, je suis inquiet pour la France ! Anatole France écrivait que l'antisémitisme, c'est la mort de la civilisation* » ; et Aurore **Bergé** (groupe Renaissance) : « *Je vous le demande, chers collègues comment pouvez-vous soutenir un texte qui tombe si ouvertement dans l'antisionisme ?* »



Mais débat y a-t-il vraiment eu ? En début de séance lors de la présentation de la résolution par son rapporteur Jean-Paul **Lecoq**, seulement **40 députés** étaient présents ; deux heures plus tard, au moment du vote, ils étaient 276, à peine la moitié de l'Assemblée. C'est dire le grand intérêt porté à un sujet dont l'importance ne devrait pourtant échapper à personne. Débattre, en fait, a consisté en une longue série d'interventions des différents groupes politiques de l'Assemblée, ponctuées par de nombreuses invectives et commentaires désobligeants. Ce qui manifestement ne pouvait, en aucune manière, faire évoluer l'analyse de la problématique posée : y a-t-il une situation d'apartheid en Palestine provoquée par la politique de colonisation de peuplement mise en œuvre par Israël ? Le compte rendu de séance est accessible soit en [document écrit](#), soit en [vidéo](#).

Crime d'apartheid

Plusieurs députés ont cherché à démontrer qu'il ne pouvait y avoir d'apartheid en Israël, considérant en effet que c'est un pays démocratique reconnaissant les Arabes de nationalité Israélienne comme des citoyens à part entière : « *vous osez affirmer que 1,9 million d'Arabes israéliens sont opprimés et dominés depuis soixante-quinze ans alors que leurs droits sont garantis par la loi israélienne, alors qu'ils travaillent et qu'ils votent, alors qu'en un mot, ils vivent pleinement comme citoyens de l'État d'Israël.* » [Aurore **Bergé**, groupe Renaissance] ; il y a toutefois quelques exceptions [cf. "Réflexions sur la question non juive", Catherine **Dupeyron** | [Les Temps Modernes](#) N° 651, 2008].

Si l'apartheid ne concerne pas directement la territorialité de l'État d'Israël, en revanche, en se référant à la définition de la [Convention des Nations-Unies](#) approuvée en 1973, il est bien institué sur le territoire palestinien tel que défini par les limites validées en 1947 par les Nations Unies [[Résolution 181](#)], et depuis, en grande partie occupé et colonisé. Cette Convention a élargi le champ d'application du concept au-delà de la situation en Afrique du Sud. Elle mentionne à longueur de texte la notion de "**groupes raciaux**", aussi avant d'en citer un large extrait il me semble nécessaire de préciser ce que l'ONU entend par là. Afin de lever toute ambiguïté sur l'usage de ces mots, il serait certainement préférable de parler de "groupes sociaux ou ethniques", mais ce texte a 50 ans et il est surtout essentiel d'en retenir la définition des "formes de discrimination raciale" :

« *L'expression "discrimination raciale" vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou*

l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique » (art. 1.1).

« Chaque État partie s'engage à ne se livrer à aucun acte ou pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et à faire en sorte que toutes les autorités publiques et institutions publiques, nationales et locales, se conforment à cette obligation » (art. 2.1.a) [“Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale”, 1965, entrée en vigueur le 4 janvier 1969 | [Nations-Unies](#)].

Israël l'a signée en 1979, la France en 1971.

Cette définition va bien au-delà du concept de races humaines (le mot race a été supprimé symboliquement dans la Constitution française par [l'Assemblée nationale en juillet 2018](#)), et reconnaît **“l'origine nationale ou ethnique”** comme pouvant être source de discriminations, ce qui est manifestement le cas pour le peuple Palestinien.

Ce qui n'a pas empêché plusieurs députés de faire valoir que la Résolution proposée conduisait à “racialiser” le problème palestinien, ainsi pour Jérôme **Guedj** (groupe PS) « *par ce terme (apartheid), vous racialisez, vous essentialisez un conflit de territoire entre des Israéliens et des Palestiniens et vous le transformez en un conflit entre les Juifs et les Arabes voire entre les Juifs et les musulmans. Cette essentialisation est importante, y compris pour les parlementaires français que nous sommes : nous devons tout faire pour nous opposer à celles et ceux qui veulent importer le conflit sur notre territoire* » : et pour Mathieu **Lefèvre** (groupe Renaissance) : « *non seulement vous criminalisez l'État d'Israël mais vous le présentez aussi sous un prisme raciste* ». Si ces députés avaient eu connaissance de la Convention de 1965, ou s'en étaient souvenus, ils auraient pu éviter d'utiliser un langage inapproprié pour décrire un conflit qui conduit la Palestine à être occupée et colonisée.

Cette explication du concept de “groupes raciaux” permet de mieux saisir le sens de la Convention de 1973 (extraits et soulignés par nos soins) :

« Aux fins de la présente Convention, l'expression “crime d'apartheid”, qui englobe les politiques et pratiques semblables de ségrégation et de discrimination raciales, telles qu'elles sont pratiquées en Afrique australe, désigne les actes inhumains indiqués ci-après, commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci :

- 1. Refuser à un membre ou à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux le droit à la vie et à la liberté de la personne :*

- En ôtant la vie à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux ;*
- En portant gravement atteinte à l'intégrité physique ou mentale, à la liberté ou à la dignité des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, ou en les soumettant à la torture ou à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants ;*
- En arrêtant arbitrairement et en emprisonnant illégalement les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux ;*

- 2. Imposer délibérément à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux des conditions de vie destinées à entraîner leur destruction physique totale ou partielle.*

- 3. Prendre des mesures, législatives ou autres, destinées à empêcher un groupe racial ou plusieurs groupes raciaux de participer à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays et créer délibérément des conditions faisant obstacle au plein développement du groupe ou des groupes considérés, en privant les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux des libertés et droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit au travail, le droit de former des syndicats reconnus, le droit à l'éducation, le droit de quitter son pays et d'y revenir, le droit à une nationalité, le droit de circuler librement et de*

choisir sa résidence, le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ;

4. Prendre des mesures, y compris des mesures législatives, visant à diviser la population selon des critères raciaux en créant des réserves et des ghettos séparés pour les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, en interdisant les mariages entre personnes appartenant à des groupes raciaux différents, et en expropriant les biens-fonds appartenant à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux ou à des membres de ces groupes ;

5. Exploiter le travail des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, en les soumettant au travail forcé ;

6. Persécuter des organisations ou des personnes, en les privant des libertés et droits fondamentaux, parce qu'elles s'opposent à l'apartheid [Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, 1973, [Nations-Unies](#)].

La plupart des six points évoqués par cette Convention s'appliquent au système ségrégationniste mis en place par l'État d'Israël sur le territoire Palestinien depuis 1948 ([plan de partage ONU Résolution 181](#)), renforcé depuis 1967 ([guerre des 6 jours](#)) et ce malgré les très [nombreuses résolutions](#) de l'ONU : utilisation d'armes létales, isolation de la bande de Gaza, arrestations et emprisonnements sans raison sinon celle de manifester, développement des colonies, destruction d'habitations, spoliation de terres, nombreux checkpoints, voies de circulation réservées aux colons...

Mais les députés connaissent-ils cette Convention, ou du moins la reconnaissent-ils comme un texte de référence ? Manifestement ce ne fut pas le cas lors de la séance du 4 mai. Seuls deux députés en ont fait mention indirectement : Jean-Paul **Lecoq** (groupe GDR) « *la condition des Palestiniens relève juridiquement d'une situation d'apartheid, telle que définie par le droit international, fondement même des Nations unies.* » ; Sabrina **Sebaihi** (groupe EELV) « *Si le terme "apartheid" désignait à l'origine le régime politique de l'Afrique du Sud à l'époque où régnait explicitement la ségrégation raciale, cela fait longtemps qu'il a été adopté par la communauté internationale pour condamner et réprimer pénalement de tels systèmes et pratiques où qu'ils existent dans le monde.* »

Un vote en contradiction avec la réalité en Palestine

Le 4 mai 2023, 71 députés ont approuvé une Résolution cherchant à faire reconnaître par la France une réalité d'apartheid sur le territoire palestinien, provoquée par une guerre qui ne dit pas son nom et une colonisation de peuplement voulue par l'État d'Israël depuis 1948. Ce résultat représente seulement 12 % de l'ensemble (577 députés), et, encore plus étrange, 47 % des députés de la NUPES (150), certains (PS) ayant même voté contre.



Le 1^{er} juin 2023 à Nabi Saleh en Cisjordanie occupée « *Un garçon de 2 ans a été mortellement blessé dans ce village qui lutte contre l'accaparement de ses terres par la colonie juive voisine* » [Clothilde **Mraffko**, [Le Monde](#) | 8 juin 2023]. Cet enfant a été victime des tirs à balles réelles de soldats Israéliens qui ont l'habitude d'encercler régulièrement ce village très connu pour sa résistance et à la recherche de supposés terroristes ; il arrive qu'ils tirent aveuglément sur des maisons, et ce n'est pas leur première victime...

Entre ces deux dates symboliques, il y a un abîme d'incompréhension, de non-dit, de déni, alors que deux pays s'affrontent dans un rapport de force d'une totale asymétrie, puisque l'un des pays, la Palestine, ne peut avoir d'armée faute d'une reconnaissance internationale officielle en tant qu'État souverain, et que l'autre, Israël, possède une armée connue pour être l'une des meilleures au monde, armée d'occupation qui a le soutien presque sans faille des États-Unis et de l'Europe. Pourtant l'ONU, qui pourrait jouer un rôle important de médiation et de protection, s'exprime souvent au sujet de la Palestine [cf. [deux articles](#) récents], mais qui l'écoute ?

Cependant les Palestiniens résistent, non sans violence certes, mais avec des moyens très limités.



Ce qui conduit inmanquablement à les traiter de terroristes, qualification, rappelons-nous, employée fréquemment par l'occupant d'un pays pour nommer tout acte de résistance, par exemple pendant la Deuxième Guerre mondiale ou pendant la guerre d'Algérie. Certains députés, sans doute peu au fait de l'histoire, se sont empressés de l'utiliser : « *votre texte, [...] fait en réalité le jeu du terrorisme. Comment ne pas retrouver, dans ce silence, la mansuétude envers le terrorisme anti-Israélien que certains des cosignataires du texte ont déjà manifestée bien plus ouvertement ?* » [Hélène Laporte, groupe RN].

“Bien nommer les choses”

Brandir l'antisémitisme, le terrorisme... pour s'opposer à la reconnaissance de l'apartheid en Palestine relève du déni de réalité en refusant de voir les choses telles qu'elles sont et bien les nommer. C'est le cas pour une grande majorité de députés français et plus largement pour la plupart des gouvernements dans le monde : « *Vous êtes les plus silencieux qui soient s'agissant de la situation subie quotidiennement par les Palestiniens. Nous en parlons car nous souhaitons sortir du silence. De nombreuses organisations internationales, de très nombreux intellectuels et responsables politiques, en France et dans le monde, en Palestine et en Israël, emploient le mot “apartheid” et documentent cette réalité. En nommant et en qualifiant les choses, en indiquant quelles sont les responsabilités, on trace un chemin vers la paix.* » [Elsa Faucillon, groupe GDR]

En Palestine les obstacles politiques au “bien nommer” sont nombreux et difficiles à cerner. Mais les lever pourrait conduire à accuser l'État d'Israël de “crime pour apartheid” [[Résolution 3068 XXVIII](#) 30 novembre 1973] et l'amener à être jugé par la Cour pénale internationale [[Statut de Rome](#), art. 7.J | 1998] avec de possibles sanctions contraignantes. Le statut privilégié dont bénéficie Israël pourrait être ainsi remis en cause et c'est sans doute là que se situe le principal obstacle.

Pour autant serait-ce une mauvaise chose que de rééquilibrer les pouvoirs au Proche et Moyen-Orient en faisant déjà en sorte qu'Israël reste à sa place et se retire complètement (colonies et armée) de la Cisjordanie et de Gaza ? C'est un grand objectif qui aurait besoin d'une forte pression internationale à la fois politique et médiatique pour amplifier ce que font actuellement bon nombre d'associations et ONG ; cela avait été possible pour [l'Afrique du Sud](#). Reste à convaincre les gouvernants en France, en Europe, aux États-Unis... du bien-fondé d'un tel objectif !

Documentation complémentaire

Documents non cités dans le texte, classés par dates de parution

- "Les Palestiniens et la question palestinienne", série documentaire d'Alain **Lewkowicz**, réalisée par Somany **Na** | [LSD-France Culture](#) juin 2023
- "Comment Jean **Genet** est devenu palestinien", Chloé **Leprince** | [France Culture](#) | 16 juin 2023
- "Apartheid israélien : l'héritage à 75 ans de la Nakba toujours en cours", [Plateforme des ONG françaises pour la Palestine](#) | 17 mai 2023
- "Colonies en Palestine, les chiffres-clés", [Plateforme des ONG françaises pour la Palestine](#) | 17 mai 2023
- "Cachez cet apartheid que le gouvernement français ne saurait voir" [Tribune](#) publiée par plusieurs associations dont Amnesty International | 4 mai 2023
- "Apartheid israélien. Les bonnes résolutions d'une partie de la Gauche", Jean **Stern** / "De la colonisation à l'apartheid, en ligne droite", Alain **Gresh** | [Orient XXI](#) 3 mai 2023
- "L'apartheid est sous vos yeux où que vous alliez", [AURDIP](#) | 10 février 2023
- "Face à Israël, l'invasion, la dépossession, l'annexion des territoires palestiniens ne conduisent pas à des sanctions", Rony **Brauman** | [Le Monde](#), 31 mai 2022
- "Le récent rapport de la Clinique internationale pour les droits humains de l'École de droit de Harvard déclarant qu'Israël pratique l'apartheid est une victoire pour les droits humains des Palestiniens.", [AURDIP](#) | 10 avril 2022
- "Le rapport de la faculté de droit de Harvard sur l'apartheid laisse les défenseurs d'Israël sans voix", [Association France Palestine Solidarité](#) | 8 avril 2022
- "Le terme "apartheid" permet de penser dans la durée l'asymétrie des relations israélo-palestiniennes", tribune [Le Monde](#) | 28 septembre 2021
- Palestine-Israël : "Apeirogon", Colum **McCann**, éd. Belfond | 2020 | [présentation](#)
- "L'ONU et les Palestiniens : de l'ambiguïté à l'impuissance", Sandrine **Mansour** | [Cahiers d'Histoire](#), N° 142 2019
- "Palestine. Vol au-dessus d'un nid de checkpoints", Mehdi **Belmecheri Rozental** | [OrientXXI](#), 29 mai 2019
- "Palestine : la stratégie du grignotage", Pierre Thomé | [blog](#) 20 novembre 2013
- "Ça suffit ! Le temps du boycott est venu", Naomi **Klein** | [Questions Critiques](#), janvier 2009

[Pierre Thomé](#)

juin 2023



enfant Palestinien devant un checkpoint ©Getty - Paula Bronstein